

DOCUMENT À CONSERVER



INFORMATIONS SUR LA GESTION DES DÉCHETS

2024



**DISTRIBUTION
DES SACS
EN JANVIER 2024
BON À DÉCOURPER**

EN FIN DE BROCHURE
ET À RENDRE LORS DE
LA DISTRIBUTION
> voir page 15

MALMEDY



Cher.e habitant.e de la commune de Malmedy,

Grâce aux efforts conjugués des citoyens et aux nouvelles mesures de collecte et de tri, la Ville de Malmedy **améliore encore ses résultats** en matière de gestion des déchets. Entre 2021 et 2022, **la quantité de déchets produits par habitant a diminué** de 13%. Sur les dernières années, nos déchets résiduels ont également considérablement diminué et la part des déchets triés et valorisés n'a cessé d'augmenter. Continuons nos efforts, en séparant bien les déchets organiques, les papiers/cartons, le verre et les PMC, pour ne laisser que la fraction résiduelle dans le sac gris.

Le ramassage à domicile des PMC via les sacs bleus a permis d'augmenter la quantité de collecte des emballages recyclés. Les résultats de 2022 attestent une augmentation de l'ordre de 81% de déchets PMC collectés. Pour faciliter la collecte des PMC dans le centre-ville, elle a été déplacée du lundi au **mercredi**. Dans les villages, la collecte est maintenue au lundi.

Nous vous encourageons aussi à réaliser le maximum de compostage à domicile, ce qui réduit le tonnage des déchets qui circulent.

Grâce à ces bons résultats, **la taxe sur l'enlèvement des immondices** n'augmentera pas en 2024 puisque les montants seront identiques à ceux de 2023 et de 2022. Les différentes réductions sont également maintenues (fréquentation recyparc, compostage et revenus faibles).

Nous faisons le pari qu'ensemble, nous pourrons encore mieux maîtriser les quantités et le traitement des déchets pour participer au maintien de notre environnement sur un mode durable.

Le Collège.

Nouveau!

Téléchargez Recycle!

Pour connaître les dates de vos prochaines collectes de déchets, où se trouvent les bulles à verre, les parcs à conteneurs les plus proches, quand sortir les papiers -cartons et PMC, où ramener les piles usagées... Vous avez toutes les réponses en poche, grâce à Recycle!

Download on the App Store | GET IT ON Google play

www.recycleapp.be

1. Collecte des déchets organiques (sacs bio)

Cette collecte est organisée par la commune et effectuée par une société indépendante.

Soit vous **compostez à domicile**, soit vous utilisez les sacs pour **déchets organiques**. Ces sacs étant biodégradables, il est préférable d'emballer préalablement la matière organique dans un papier journal pour absorber l'humidité.

Ces sacs sont à déposer en bordure de voirie le même jour que les déchets résiduels (sac gris) > voir page 5

Le contenu de vos sacs est contrôlé de manière aléatoire par le personnel de collecte et entraîne un refus en cas de mauvais tri (« main rouge »).



Triez les déchets organiques

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac ou duobac)
Compartiment vert du duobac / Sac communal biodégradable



Déchets biodégradables



Pour plus de confort chez vous

- Séparez les emballages (barquettes, films en plastique, bocaux,...) des aliments périmés.
- Pour limiter les problèmes d'odeur et d'humidité, emballez la matière organique dans des sacs à pain ou du papier journal.
- Laissez circuler l'air autour du sac biodégradable.
- N'utilisez le sac biodégradable que maximum 2 semaines avant de le mettre à la collecte.

INTERDITS DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES



Problème de collecte : collectes@malmedy.be - 080/799 620.

QU'EST-CE QUE LE COMPOST ?

Les déchets organiques représentent environ un tiers des déchets des ménages.

Pour les éliminer, une solution bien moins coûteuse pour la collectivité que les sacs BIO existe : il s'agit du compost. Grâce à ce processus, nos déchets de cuisine et de jardin sont dégradés par des micro-organismes pour former comme une espèce de terre. Le compost est bien plus riche en éléments nutritifs que la terre, et favorise donc bien plus efficacement la croissance des végétaux. Il peut être utilisé pour toutes les cultures : légumes, plantes, arbres, pelouses, fleurs, ...

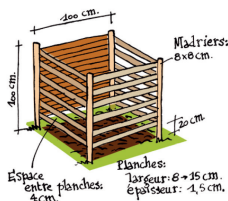
Le compost en fût

Jardin de moins de 300 m²



Le compost en bac

Jardin de moins de 300 à 1000 m²



Le compost en tas

Jardin de plus de 1000 m²



COMMENT REALISER UN COMPOST ?

Déposez vos déchets organiques découpés en petites quantités directement sur le tas de compost. Il faut alterner autant que possible les déchets verts/humides (gazon, fruits/légumes, ...) des déchets bruns/secs (branchages, foin, ...). Un compost doit toujours être en contact avec la terre et aéré, avec une possibilité de prévoir un petit toit ou une couche protectrice sur le dessus de celui-ci au moyen d'un carton épais ou de paille.

Le compost est prêt après environ 6 mois. Il doit être tamisé avant utilisation, de sorte à en retirer les éléments qui n'ont pas encore été compostés (à réincorporer dans le compost). Après mélange, il peut être incorporé aux pelouses, jardins, et plantations.



REDUCTION (9€) DE VOTRE REDEVANCE EN CAS DE REALISATION D'UN COMPOST

Des agents communaux peuvent vous accompagner dans la réalisation de votre compost. **Attention :** des contrôles sporadiques peuvent avoir lieu afin de vérifier que le citoyen qui a demandé la réduction a bien réalisé un compost à domicile.

Guide complet d'IDELUX sur : dechets.malmedy.be



2. Collecte des déchets résiduels (sacs gris)

Cette collecte est organisée par la commune et effectuée par une société indépendante.

Ces sacs sont à déposer en bordure de voirie comme suit :

- centre-ville (tournée du mardi) : à déposer entre le lundi 17h00 et le mardi 6h00 ;
- villages d'Arimont, Géromont, Baugnez, Ligneuville, Bellevaux, Falize (tournée du jeudi) : à déposer entre le mercredi 17h00 et le jeudi 6h00 ;
- villages de Burnenville, Bernister, Bévercé, Xhoffraix, Longfaye, Chôdes, (tournée du vendredi) : à déposer entre le jeudi 17h00 et le vendredi 6h00.

Dates de report des collectes des jours fériés pour 2024 :

Tournée du jeudi 09/05 (Ascension) reportée au samedi 11/05

Tournée du jeudi 15/08 (Assomption) reportée au samedi 17/08

Tournée du vendredi 01/11 (Toussaint) reportée au samedi 02/11

Le contenu de vos sacs est contrôlé de manière aléatoire par le personnel de collecte et entraîne un refus en cas de mauvais tri (« main rouge »).

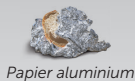


Triez les déchets résiduels

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac ou duobac)
Compartiment gris du duobac / Sac communal



Déchets non recyclables et non dangereux



Papier aluminium



Pochons de jus de fruits, emballages souples de nourriture pour chats



Objets divers non recyclables : jouets, bics, boîtes, sandales...



Langes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges...



Poussières, sacs d'aspirateur, cendres refroidies, litières non biodégradables...



Vaisselle cassée, anciennes ampoules à incandescence...

Boîtes cylindriques de chips, cellophane...

Pour une collecte sans soucis



Pour les sacs :

- Le poids des sacs ne peut dépasser 20 kilos.
- Les objets coupants ou pointus doivent obligatoirement être emballés.

Pour les duobacs :

- Les déchets ne peuvent pas être emballés dans des sacs opaques.
- Le couvercle doit être fermé.
- Ne pas tasser les déchets, ils risquent de rester coincés et de casser la cloison.
- Ne pas déplacer la cloison intérieure, elle doit rester en place.

Problème de collecte : collectes@malmédy.be - 080/799 620.

3. Collecte des PMC (sacs bleus)

Cette collecte est organisée par l'intercommunale Idelux.

Les déchets PMC sont collectés à domicile toutes les deux semaines, il n'est plus possible de déposer vos PMC au Recyparc.

Pour rappel, cette collecte concerne :

- Les emballages en **P**lastique : les bouteilles et flacons mais la fraction plastique a été élargie aux barquettes, aux ravieres, aux pots, aux films, aux sacs et sachets en plastique ;
- Les emballages **M**étalliques : cannettes, ravieres en alu, boites de conserve ;
- Les **C**artons à boissons.

Attention !
Nouveau jour
de collecte pour
la zone 1

Ces sacs sont à déposer en bordure de voirie

entre 17h00 (veille de collecte) et 6h00 (jour de collecte).



Zone 1 : Malmédy (centre ville), Winbomont > **Un mercredi sur deux les semaines paires.**

Ja.	Fé.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
10	7	6	3	15	12	10	7	4	2	13	11
24	21	20	17	29	26	24	21	18	16	27	
									30		

À partir de 2024 la collecte du centre-ville aura uniquement lieu les mercredis (à la place des lundis)

Zones 2 & 3 : Arimont, Géromont, Baugez, Ligneuville, Pont, Lasnerville, Bellevaux, Thioux, Cligneval, Falize, Xhurdebise, Ronxhy, Hédumont, Lamorville, Meiz, Burnerville, Bernister, Bévercé, Mont, Xhoffraix, Longfaye, G'doumont, Boussire, Chôdes.

> **Un lundi sur deux les semaines impaires.**

Ja.	Fé.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
15	12	11	8	6	3	1	12	9	7	4	2
29	26	25	22		17	15	26	23	21	18	16
					29						30

Lors des jours fériés (collecte suspendue), possibilité de déposer les sacs PMC au recyparc le jour d'ouverture qui précède la collecte ou le jour qui suit.



Le camion n'est pas passé ?

Travaux dans votre rue ou ailleurs, conditions météo difficiles... il est possible que cela impacte le passage du camion. Vérifiez d'abord sur la page Facebook IDELUX Environnement & Eau s'il y a un message particulier.

Dans le cas contraire, contactez le service Collectes par téléphone **063 23 1987**.



4. Collecte des papiers-cartons



Cette collecte est organisée par l'intercommunale Idelux.

A déposer en bordure de voirie la veille de la collecte après 17h00
ou le jour de la collecte avant 6h00.

Voici les dates pour la collecte des papier-cartons en 2024 :

Pour toute la commune, les mardis :

6 février • 25 juin • 3 septembre • 17 décembre

Collecte des cartons à l'attention des commerçants du Centre Ville :
le premier jeudi de chaque mois.

Ce service gratuit a été mis en place pour aider les commerçants qui n'ont pas la place pour stocker les cartons. Il est réservé aux commerçants situés entre le rond-point Ubac (Colruyt), la rue Cavens, la Place du Parc et le rond-point de l'Octroi.

Le papier n'est pas accepté lors de cette collecte.



Triez les papiers et les cartons

En porte-à-porte en vrac ou séparément au recyparc



Papiers-Cartons



Papiers



Cartons

Pour un bon recyclage



- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyparc, séparez les papiers et les cartons.

INTERDITS DANS LES PAPIERS-CARTONS



Photos



Papier peint



Aluminium



Papier et carton sale ou gras



Essuie-tout



Problème de collecte : 063/23 19 87





5. Collecte des objets encombrants

Cette collecte est organisée par la commune et effectuée par une société indépendante.

Un objet encombrant est un déchet non recyclable et trop volumineux pour entrer dans un sac poubelle (ex: matelas, balatum, tapis, miroirs, mobilier en plastique), il va directement en décharge.

**A déposer en bordure de voirie la veille de la collecte après 17h00
ou le jour de la collecte avant 6h00.**

**Un nouveau marché public sera attribué dès le printemps 2024.
Les dates des collectes encombrants seront communiquées ultérieurement
via l'application Recycle, le journal local Vlan - Les Echos ainsi que sur nos
réseaux sociaux et notre site internet.**

Merci de votre compréhension.

Inscription obligatoire pour le vendredi précédant la collecte, à 11h au plus tard :
au bureau du service Technique (route de Falize, 181), collectes@malmedy.be ou au
080/799 620.

Ne sont pas repris :

Appareils électriques et électroniques, pneus, déchets de construction, déchets toxiques, ...papiers/cartons, verres, déchets ménagers, tout ce qui peut être recyclé.
En ce qui concerne le bois et le fer (matériaux recyclables), ils ne sont désormais plus repris avec les encombrants. Il faut donc les conduire au recyparc d'où ils sont recyclés.



Problème de collecte : collectes@malmedy.be - 080/799 620.



6. Points de collecte sur le territoire communal (bulles à verre, à vêtements et conteneurs de déchets verts)



La commune de Malmedy compte de nombreux points de collecte. Voir localisations sur le site internet de la ville : dechets.malmedy.be



Triez le verre

Dans les bulles ou au recyparc



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent



Verre incolore



Verre coloré

Pour un bon recyclage



- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Videz-les bien.



- Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre !
- Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

INTERDITS DANS LES BULLES À VERRE



Verre résistant aux hautes températures (plats au four)



Opaline et cristal



Terre cuite



Porcelaine, céramique



Ampoule à incandescence ou halogène



Verre plat tel que les vitres et les miroirs



Ampoule économique ou LED à visser



Néon



7. Le recyparc de Malmedy

Avenue de Norvège (Zoning industriel) – 4960 Malmedy – 080 33 93 11

Heures d'ouverture du recyparc (nouvel horaire en 2024 : fermé les lundis) :

- du mardi au vendredi de 10h30 à 18h00
- le samedi de 9h à 18h.

La carte de fréquentation 2024 vous sera remise au recyparc.

Nombre de cachets pour la réduction :

4 cachets pour les isolés - 6 cachets pour les ménages.

Dates de fermeture du recyparc pour 2024

Ja.	Fé.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2	/	14	30	1 9	13	/	15	27	10	1 2	20 24 25 26 31

Préparez si possible votre visite :

- triez vos déchets chez vous : vous gagnerez du temps et faciliterez la fluidité du trafic.
- chargez votre voiture en fonction du circuit de déchargement sur le recyparc.
- arrimez obligatoirement le contenu de votre remorque, et ce, pour éviter les envois.
- prenez si nécessaire vos outils (pelle, fourche et brosse) pour vider votre remorque et garder le recyparc propre après votre passage.
- venez pendant les heures creuses et au plus tard 15 minutes avant la fermeture.

Exemples : bois, déchets verts, déchets électriques et électroniques, encombrants et plastiques rigides, frigolite, inertes (déchets de construction), matelas, métaux, papiers-cartons, plâtre, pneus, PVC rigide, verre, vêtements et linges des ménages, déchets dangereux des ménages (asbestociment – amiante, huiles et graisses de friture, huiles moteur, piles et accus), ...



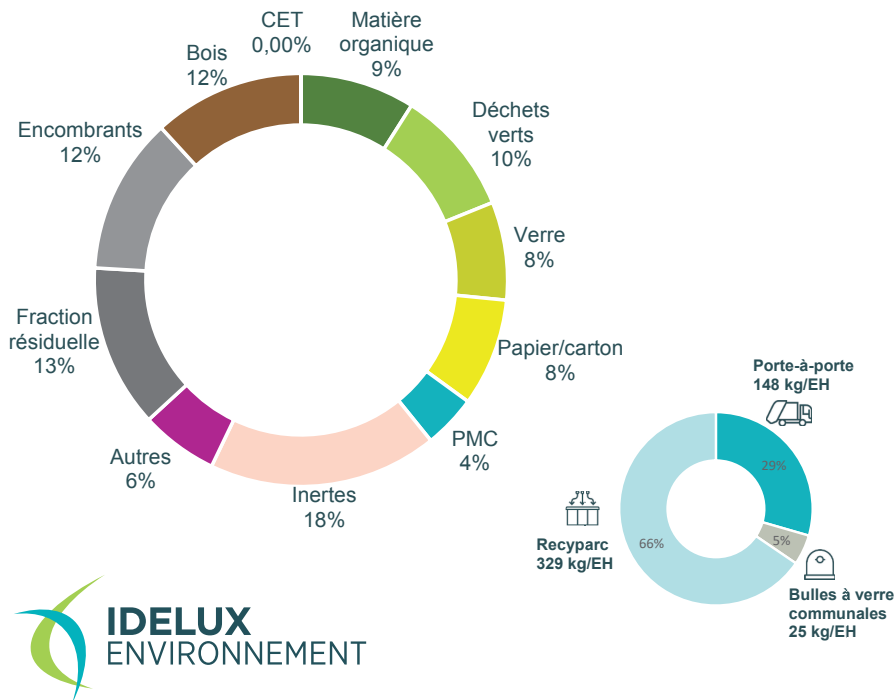
Grand Nettoyage de Printemps
du 21 au 24 mars 2024.

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be



8. Que deviennent les déchets ?

Statistiques IDELUX pour Malmеды en 2022



CHIFFRES MARQUANTS POUR LA COMMUNE EN 2022

	2021	2022 (Extrapolation sur base des 6 premiers mois)
PMC	11,22 kg/EH	20,34 kg/EH
Matière organique	45,01 kg/EH	43,90 kh/EH
Fraction résiduelle	81,33 kg/EH	62,28 kg/EH

En moyenne, chaque citoyen a produit 502 kg de déchets en 2022



9. Explication sur votre redevance immondices

Les services liés à la gestion des déchets sont :

1. La gestion de tous les déchets publics ;
- 2.a. La fourniture des sacs estampillés « Ville de Malmedy » pour la matière organique, la fraction résiduelle ;
- 2.b. La fourniture des sacs d'IDELUX Environnement pour les PMC ;
- 2.c. leur collecte par le camion de ramassage (service assuré par une entreprise indépendante pour la commune pour la matière organique et la fraction résiduelle et par l'intercommunale IDELUX Environnement pour les PMC) ;
3. leur traitement (service assuré par l'intercommunale IDELUX Environnement) ;
4. la possibilité d'apporter vos déchets recyclables au **recyparc** (l'intercommunale IDELUX Environnement s'occupe de son fonctionnement et du traitement des déchets que vous y déposez) ;
5. la gestion des bulles à verre ainsi que les collectes en porte à porte des papiers-cartons et des encombrants.

Un décret de la Région wallonne impose à chaque commune que le coût total de la gestion de ses déchets soit répercuté sur ses citoyens : c'est le « coût vérité ». Celui-ci permet de responsabiliser le citoyen dans son rôle de consommation et de producteur de déchets.

Taux pour 2024 : mêmes taux qu'en 2023

Immondices ménagers et secondes résidences

Pas d'augmentation !

- Ménage de 1 pers. : 138,90 €
- Ménage de 2 pers. : 224,8 €
- Ménage de 3 pers. ou + : 240,10 €
- Seconde résidence : 240,10 €

Prime compostage : 9 €

Prime pour la fréquentation du recyparc

- 30,00 € pour les isolés
- 40,00 € pour les autres redevables.
- Possibilité de se rendre au recyparc de Malmedy, Stavelot et/ou Waimés au cours de l'année civile à raison de min. 4 fois pour les personnes isolées et de min. 6 fois pour les autres redevables.

Réductions pour les faibles revenus

Revenus inférieurs ou égaux au montant annuel du RIS :

- 40 € (ménage d'une personne)
- 80 € (ménage de plusieurs personnes) ;

Revenus imposables inférieurs au montant annuel du RIS augmenté de 2.500€ :

Le contribuable obtiendra, à sa demande une réduction de 20 € (ménage d'une personne) ou 40 € (ménage de plusieurs personnes).

MALMEDY



Modalités et agenda de distribution des sacs pour 2024

Pour les particuliers : dates et lieux de distribution

Mercredi 10 et jeudi 11 janvier :

Salle de la Fraternité (Place de la Fraternité) de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 15h30.

Mardi 16 janvier (de 16h à 19h dans chaque village) :

- salle de Bellevaux (Bellevaux, 18),
- salle de Burnenville (Route de l'Ancienne Frontière, 21),
- salle de Ligneuille (Grand Rue 47),
- salle de Chôdes (Route du Barrage, 40),
- salle de Géromont (Rue de La Salle, 1),
- salle de Xhoffraix (Rue de la Tournerie, 7).



Mercredi 17 janvier :

Malmundarium (place du Châtelet, 10) de 13h15 à 19h.

Vendredi 19 janvier :

Malmundarium (place du Châtelet, 10) de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h45.

Samedi 20 janvier :

Malmundarium (place du Châtelet, 10) de 9h à 12h.

Veillez remplir le bon à découper qui se trouve ci-contre et le remettre lors de la distribution des sacs,

- par **enfant de moins de 3 ans**, vous avez droit à 10 sacs « fraction résiduelle » supplémentaires (à signaler au préposé lors de distribution), sur base de la situation au 1^{er} janvier 2024,
- par **personne adulte incontinente** vivant sous le même toit que le chef de ménage et sur présentation d'un certificat médical, vous avez droit à 20 sacs « fraction résiduelle » supplémentaires,
- pour les **gardiennes ONE** : 10 sacs « fraction résiduelle » par enfant gardé sur présentation de la reconnaissance ONE,
- vous pourrez remettre votre **carte de fréquentation du recyparc 2023** au service des Taxes (place du Châtelet, 8) ou lors du retrait de vos sacs.
La carte de fréquentation 2024 vous sera remise au recyparc.
Nombre de cachets minimum : pour les isolés : 4 cachets
pour les ménages : 6 cachets



Bon à découper et à remettre lors de la distribution des sacs

(veuillez-vous munir de votre carte d'identité en cas de procuration)

Nom du chef de ménage, de la seconde résidence ou de la société :

.....

Adresse :

.....

Situation :

ISOLÉ 20 sacs « fraction résiduelle » de 30 L + 20 sacs « PMC »
 (1 pers.)

PETIT MÉNAGE 30 sacs « fraction résiduelle » de 30 L + 40 sacs « PMC »
 (2 pers.)

AUTRE MÉNAGE 40 sacs « fraction résiduelle » de 30 L + 40 sacs « PMC »
 (3 pers. et +)

Je prends les sacs pour matière organique :

OUI (et j'ai droit à 50 sacs bio)

NON et je m'engage à effectuer du compostage à domicile

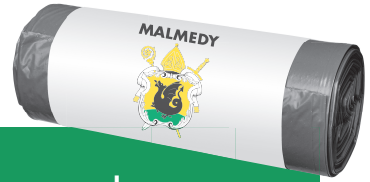
Les citoyens qui s'engagent à effectuer le compostage à domicile et n'emportent pas les sacs pour matière organique bénéficient d'une réduction de taxation de 9 €. Cet engagement est susceptible d'être vérifié par un agent communal.

Il n'est pas possible d'échanger les sacs pour matière organique contre des sacs fraction résiduelle ou d'être remboursé pour ceux-ci.

Mes rouleaux de sacs seront enlevés par :

(à compléter si différent du chef de ménage)

Signature du chef de ménage :



Vous étiez dans l'impossibilité de vous rendre aux distributions de sacs organisées sur le territoire communal durant le mois de janvier ?

Pas de problème ! Vous pouvez venir retirer vos sacs poubelles au Malmundarium (place du Châtelet, 10) jusqu'au vendredi 22 mars durant les heures d'ouverture de 10h à 12h et de 13h à 17h.

Pour les commerçants, les professions libérales, les secondes résidences et les maisons de vacances

Les sacs sont à retirer au **service des Taxes** (place du Châtelet, 8), lundi, mercredi ou vendredi de 8h à 12h.



Renseignements : 080 / 799 637 • taxes@malmédy.be

www.malmédy.be